Journal de Roubaix

Cinquante-septième année. — N° 171. ADMINISTRATION: 71, Grande-Rue, à Roubaix MERCREDI 19 JUIN 1912

ABONNEMENTS & ANNONCES — A ROUBAIX ..... Aux bureaux du Journal, Grande-Rue, 71. A TOURCOING ..... Aux bureaux du Journal, rue Carnot, 33. A ROUBAIX ..... Chez M. André Lefebvre, rue de la Station. A TOURCOING ..... Chez M. Verstraete, rue Saint-Jacques, 7. A PARIS ..... Dans les agences de publicité. En vente à Paris dans les Kiosques des Gares et principaux Kiosques

LE NUMÉRO 5 Centimes

EDITION DU MATIN — TOUS LES JOURS SIX OU HUIT PAGES

BUREAUX & RÉDACTION ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Téléph. 584 et 1070 TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1240

TOUS LES JOURS SIX OU HUIT PAGES — LE NUMÉRO 5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes: Trois mois .. 6 francs; Six mois .... 9; Un an .... 18. Les autres Départements et l'Etranger le port en sus. AGENCE PARTICULIÈRE A PARIS, 26, RUE FEYDEAU

LE DÉBAT A LA CHAMBRE SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE

Chute mortelle d'une Aviatrice. -- Regrettable incident à Lille : Un drapeau traîné dans la boue ; des officiers frappés

Le Gaspillage aux Affaires étrangères

Dans la discussion générale du budget d'excellents discours ont été prononcés, notamment par M. Emmanuel Brousse, rapporteur de la Commission des comptes, qui, à la stupéfaction de la Chambre, a exposé l'incroyable gaspillage qui se commet dans certains ministères, aux Affaires étrangères surtout.

Les fantaisies de comptabilité auxquelles on se livre dans les bureaux du quai d'Orsay tournent au burlesque et sont du domaine de l'opérette. De ce genre sont justement les justifications de dépenses pour les réceptions de souverains étrangers. C'est de l'actualité. Ainsi, pour la réception des souverains de Norvège, les dépenses de « chapellerie » remboursées à l'Elysée ont été de 5.561 fr. 80 et, pour la réception des souverains de Danemark, de 5.360 fr. 25 !

— « Qu'est-ce que ces chapeaux ? » a demandé un député.

— « Que cachent-ils ? » questionne un autre.

— « Chapeau » est parfois synonyme de « pot-de-vin » dans le Nord, par exemple, dit M. Georges Vandame.

— « Dans les affaires maritimes, précise M. Alfred Dumont, le capitaine touche un « chapeau ».

Un singulier chapitre des chapeaux !

M. Emmanuel Brousse poursuit dans ce même ordre de crédits gaspillés : « Les frais de repas effectivement payés pour les deux réceptions ont été de 18.003 fr. 50. Nous avons demandé le relevé au ministère et le ministère nous répond qu'il y en a pour 13.892 fr. 50. Vous voyez qu'il y a une différence de près de 5.000 francs et qu'on ne sait pas, dans ce ministère, ce qu'on dépense et ce qu'on paye. »

— « C'est scandaleux ! » crie-t-on au centre et, en effet, il n'y a pas d'autre qualificatif.

Royalement on dépense au ministère des Affaires étrangères. Pour ces réceptions des souverains norvégiens et danois, qui n'ont pas duré sept jours, en mai et juin 1907, il a été dépensé 619.999 fr. 27. Il est vrai que sur cette somme il a été reversé au Trésor 10 fr. 73. L'année suivante, sur le crédit de 200.000 francs alloué pour la réception du roi de Suède, il a été reversé au Trésor — lisez bien ! — une somme de un centime !

En 1907, l'aménagement en ameublement et tapisseries des appartements du quai d'Orsay a coûté plus de 130.000 francs ; on a fait en outre pour 21.000 francs de peintures. En plein été, le chauffage et l'éclairage ont coûté 27.500 fr. ; il a été dépensé 23.855 fr. de fleurs, et 17.734 fr. 05 de menus et de cartes d'invitation, ce qui met le menu à 9 fr. 50.

Rien qu'en blanchissage et location de linge, on a employé, en sept jours, 6.483 serviettes, 1.708 torchons et 729 tabliers, indépendamment des achats pour lesquels un seul mémoire de grand magasin mentionne 1.000 serviettes, 200 torchons et 132 tabliers !

« En réalité, déclare M. Emmanuel Brousse, on utilise ces sommes au ministère des Affaires étrangères pour parfaire les crédits refusés par la Commission du budget ou pour donner des gratifications ou des indemnités — le fait a été relevé par la Commission des comptes — à certains hauts fonctionnaires du département. »

C'est à l'occasion des frais de réception des souverains que ce genre de dilapidations et de virements s'opère le plus aisément, aussi le rapporteur de la Commission des comptes a-t-il dit tout haut à la tribune qu'il était heureux de profiter de la coïncidence du voyage de la reine de Hollande « pour bien montrer aux fonctionnaires des Affaires étrangères qu'on a l'œil sur eux. »

Mais tout est occasion aux bureaux du quai d'Orsay pour se livrer à ces pratiques de gabegie. M. Emmanuel Brousse en a cité d'autres nombreux cas et, entre autres, celui-ci qui ne manque pas d'être réjouissant : on achète pour 1.600 fr., à un ancien ambassadeur, un vieux carrosse resté immobilisé pendant quatorze ans et pour lequel on doit payer 913 fr. de transport et 8.000 fr. de réparations ! Ce carrosse prendra un intérêt historique s'il ne l'a pas déjà par sa destination.

Mais enfin mettra-t-on fin à ce spectacle véritablement déconcertant et qui va jeter le pays, comme il est arrivé de la Chambre, dans la stupéfaction ?

Si, en Angleterre, le contrôle de l'exécution des budgets est assuré par le Comité des comptes publics, en France il n'existe pas ou, s'il existe en partie, il fonctionne d'une façon très impartiale. Actuellement, la Commission du budget est, en fait, impuissante à cet égard, et la négligence de la Chambre sur ce point tient à ce qu'elle se repose sur d'autres du soin d'exercer ce contrôle. Or, si la Cour des comptes signale des irrégularités commises, c'est à la Chambre, ou du moins au Parlement, qu'il appartient de se prononcer sur les responsabilités encourues par les fonctionnaires ou même par les ministres qui ne se sont pas conformés aux règles normales de la comptabilité publique.

D'autre part, puisque c'est en dépouillant les mandats et les factures entamés à la Cour des comptes que l'on arrive à des précisions comme celles que M. Emmanuel Brousse a apportées à la Chambre, non sans un certain courage, il serait intéressant pour tout le monde que ces investigations fussent faites le plus rapidement possible et non pas sept ou huit ans après, sinon le mot du président Boulanger, à la tribune du Sénat, restera éternellement vrai : « Nous faisons un peu, à la Cour des comptes, comme l'architecte qui construit le toit de sa maison sept ou huit ans après que tous les locataires en sont partis. »

La Rouvraye.

BULLETIN

18 juin.

Les ministres se sont réunis à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières et ont examiné la réforme électorale et les différentes questions à l'ordre du jour des deux Chambres.

Le Sénat a examiné un projet de loi sur l'enseignement technique. M. Ferdinand David a répondu à ce sujet.

Dans sa séance du matin, la Chambre a abordé la discussion du budget de la guerre. L'après-midi elle a continué l'examen du contre-projet Augagneur sur la réforme électorale. Finalement, la Chambre s'y est déclaré hostile par 346 voix contre 197. M. Augagneur a ensuite retiré son contre-projet.

Une aviatrice anglaise, Miss Clark, s'est tuée en tombant d'un aéroplane à Springfield.

La grève générale des inscrits maritimes semble devoir se déclarer à bref délai.

Le dirigeable Condé a battu le record de la hauteur en s'élevant à plus de 3.000 mètres.

Des antimilitaristes lillois ont jeté un drapeau français dans un urinoir et ont frappé le colonel et un capitaine du 43e ; quatre arrestations ont été opérées.

M. GEORGES LAGUERRE

M. Georges Laguerre est mort lundi soir, à huit heures, à Gournay-sur-Marne, ainsi que nous l'avons dit hier, en dernière heure. Avec lui disparaît une des physionomies les plus curieuses de la période boulangiste.

M. Georges Laguerre avait eu des débuts extraordinairement brillants, aussi bien au barreau qu'à la Chambre. Né à Paris le 24 juin 1858, il s'était déjà fait connaître comme

M. GEORGES LAGUERRE

avocat quand le 30 septembre 1883, à l'âge de vingt-cinq ans, il fut élu député d'Apt (Vaucluse), en remplacement de M. Naquet, nommé sénateur. A ce moment il avait déjà plaidé dans le procès Kropotkine, à Lyon, dans l'affaire Cyvoct, dans celle de Montceau-les-Mines à côté de M. Millerand, le ministre actuel de la guerre. Il est rédacteur à la *Justice* que dirige M. Clémenceau, il siège à l'extrême gauche, sa parole nette, âpre même, servie par une voix de tête qu'il savait rendre tour à tour émouvante ou impertinente, lui assure un rôle dans les débats politiques.

Il n'abandonne pas le Palais, il défend les grévistes de Decazeville, il plaide dans les affaires Campi, Baillet, de Villemomble. Sacré avocat d'assises, orateur politique redouté, il voit s'ouvrir devant lui la plus belle carrière à laquelle un jeune ambitieux de trente ans puisse prétendre. C'est alors que l'agitation boulangiste commence; le général Boulanger, que le parti radical a soutenu, est mis en non-activité en 1888. Les radicaux se divisent en deux camps; les uns abandonnent le général qui prend figure de prétendant, les autres, et M. Georges Laguerre est l'un d'eux, s'attachent à sa fortune, publient des manifestes, tiennent des meetings, interpellent à la Chambre.

M. Georges Laguerre tient l'un des principaux rôles pendant toute cette agitation. Il est l'un des orateurs les plus en vue du nouveau parti, l'un des principaux organisateurs de la campagne électorale boulangiste de 1889. Il est élu dans le 15e arrondissement, mais avec l'échec des boulangistes la carrière de M. Georges Laguerre paraît terminée; aux élections de 1893 il n'est pas réélu député; il se réfugie dans les travaux de sa profession d'avocat; le barreau de Paris lui a d'ailleurs été fermé en raison de sa qualité d'administrateur d'un journal, et c'est en province seulement qu'il peut aller plaider.

A chaque élection il se représente de nouveau et chaque fois c'est une nouvelle défaite. Ce n'est qu'aux élections de 1910 qu'il réussit à rentrer à la Chambre comme député de cette même circonscription d'Apt qui l'envoya au Parlement pour la première fois en 1883.

Récemment il avait reparu à la tribune de la Chambre; il y avait montré que l'orateur de 1885 n'avait rien perdu de ses qualités; c'est tout au plus si l'on pouvait reconnaître dans le ton de l'ancien boulangiste un peu de lassitude et de désenchantement. L'avenir s'était présenté devant le jeune politicien de vingt-cinq ans ardent et ambitieux, avec les promesses les plus flatteuses. D'un coup de vent elles avaient été emportées. Il ne fallait plus compter sur elles. M. Georges Laguerre, n'était pas sans s'en rendre compte et il en avait quelque mélancolie. Il meurt à l'âge de cinquante-quatre ans.

LE NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS

M. HENRI GALLI
qui vient d'être élu président du Conseil municipal de Paris et qui a été victime d'un accident d'auto sans gravité

LES QUOTIDIENNES

La Fin des "Nomades"

« Hirondelles », « merlifiches », « trimards », « chemineaux », « gueux de chemin » chantés, vous ne connaîtrez bientôt plus la joie du libre vagabondage. La société, que la multiplication des délits et des crimes effraie, a résolu de se défendre contre tous les irréguliers, les insoumis, les gueux des grands chemins.

Une loi nouvelle qui n'attend plus qu'un dernier vote de la Chambre pour entrer en application, va régler la circulation des « nomades » en France. Seront considérés comme « nomades » tous individus n'ayant sans domicile ni résidence fixe et n'étant ni commerçants ambulants, ni industriels forains, même s'ils ont des ressources et prétendent exercer une profession.

La loi soumettra les « errants » à des obligations sévères. C'est ainsi qu'ils devront être munis d'un carnet anthropométrique d'identité. Il faut qu'à chaque étape le représentant de la loi puisse contrôler la couleur de leurs yeux ou la forme de leur nez. En outre, le chef de famille possédera un carnet collectif avec les noms et les fiches de tous les membres de la famille. Ceux qui auront omis de demander ou auront falsifié les renseignements, seront passibles de peines rigoureuses.

Voilà pour les « nomades » français. Quant aux étrangers, les autorités administratives des départements frontières pourront toujours refuser le carnet, et, par suite, le droit de circuler en territoire français.

Les mesures de sûreté édictées par la nouvelle loi sont excellentes. Il y a longtemps qu'on aurait dû les prendre.

S'il existe de bons gueux, d'honnêtes vagabonds, beaucoup parmi les « bohémiens », les « romanichels » qui infestent nos campagnes n'ont de la morale et de la justice que des notions tout à fait vagues et insuffisantes. Alors que la mendicité est interdite presque partout, pourquoi laisser les tribus de « gypsies » au teint jaune, aux cheveux frisés, aux grands yeux noirs luisants, s'abattre sur une région et la mettre en coupe réglée sous prétexte de rétamer les ustensiles de cuisine ou de raccommoder la porcelaine ?

La présence de ces bandes qui n'ont le plus souvent pour la propreté et l'hygiène élémentaire qu'un goût très médiocre, est un danger pour la santé publique. Les maladies les plus variées voyagent avec elles de village en village, de département en département.

Si ces étrangers apitoient les habitants sur leurs misères feintes ou réelles, c'est toujours au détriment des vrais nécessiteux de la localité.

Avec la disparition des nomades, la vie rurale perdra peut-être de son pittoresque et de sa poésie, mais sûrement elle gagnera une plus grande sécurité pour les gens et la propriété.

Les romanichels peuvent être fort sympathiques aux poètes ou aux peintres qui trouvent parmi eux des « modèles », mais ils le sont beaucoup moins aux fermiers qui ne les voient jamais sans penser à leurs récoltes ou à leurs poules.

Maurice Aubert.

CHOSES & AUTRES

— Ils vont bien, les candidats à la présidence ! M. Roosevelt traite M. Taft de voleur ; M. Taft traite M. Roosevelt de canaille...

— C'est ce qu'on appelle : répondre du Taft au Taft.

***

A Chantilly.

Guy, en grand deuil de sa belle-mère, arrête au passage. Gontran vient à lui, très digne, occupé de trouver le mot qui va au cœur, et, après une poignée de mains vigoureuse, un peu tremblée :

— Eh bien ! mon pauvre vieux, c'est le cas de dire que les grandes épreuves se suivent et ne se ressemblent pas !...

Un homme n'a pas le bonheur, si ce n'est à travers les souffrances.

Mme de Gasparin.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LE BUDGET DE LA GUERRE — DISCOURS DU COMMANDANT DRIANT — REPONSE DE M. MILLERAND

Le Débat sur la Réforme Electorale

UNE VICTOIRE PROPORTIONNALISTE

M. Javal défend le contre-projet de M. Augagneur. - Discours de M. Jaurès : « La lutte est entre la proportionnelle vraie et la proportionnelle truquée, voilà pourquoi la bataille est gagnée ! » M. Renoult contre la R. P. - Réponse de M. Poincaré. - M. Augagneur demande le renvoi de son contre-projet à la Commission. - La question de confiance

LE RENVOI EST REPOUSSÉ PAR 346 VOIX CONTRE 197

Mardi, 18 juin 1912.

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 heures 15.

M. Millerand, ministre de la Guerre, est au banc du Gouvernement.

Le Budget de la Guerre

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de la Guerre.

Discours du commandant Driant

Le Commandant Driant a la parole dans la discussion générale. La nouvelle loi militaire, alle-

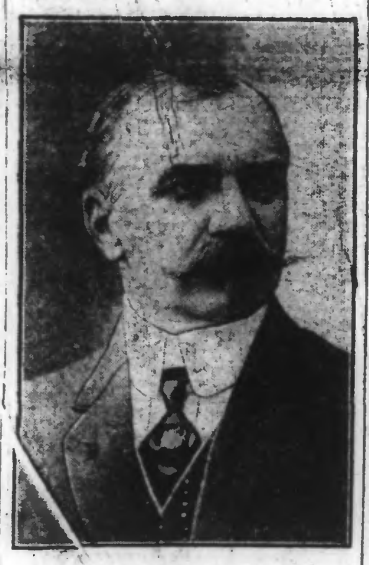

LE COMMANDANT DRIANT

mande crée de nouveaux corps d'armée dont un destiné à notre frontière, ce qui porte à quatre corps ses forces de couverture auxquelles nous ne pouvons opposer que trois corps. L'ensemble de l'armée allemande sur le pied de paix sera, au 1er octobre 1912, de 706.000 hommes. Nos forces à nous ne s'élèvent qu'à 502.000 hommes, soit un déficit de 200.000 hommes. Or, cette date du 1er octobre est la date fatidique à laquelle nous renouvelons notre classe. C'est donc l'époque où notre armée est le plus faible.

A cette date notre cavalerie ne comprend que des escadrons de 34 hommes quand l'Allemagne, dont la cavalerie fait trois ans de service, nous oppose des escadrons de 125 sabres.

Quant à nos escadrons de l'intérieur, ils n'ont

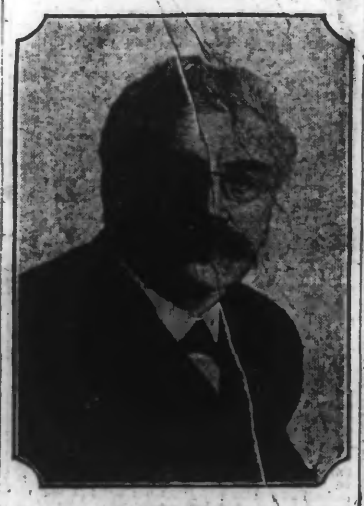

M. MILLERAND

guère que 70 chevaux. Pour notre artillerie, elle est toujours à la même date c'est-à-dire au départ de la classe réduite d'un tiers. Ceci pour les régiments de frontière, mais ceux de l'intérieur sont encore numériquement plus faibles.

Avec la loi de 1872, l'armée de la France comprenait un tiers seulement de réservistes; elle était puissante. Avec la loi de 1889, elle en a eu la moitié. Avec la dernière loi, elle ne compte que les 2/3 : C'est vraiment trop, puisque nous avons moins d'hommes que l'Allemagne, du moins armons-les plus puissamment.

Notre artillerie est excellente, mais notre fusil est trop vieux, il a 26 ans. Il faut nous donner une arme plus puissante. Il faut aussi augmenter nos troupes de couverture et ne mettre dans l'Est que des effectifs exercés.

Discours de M. Joseph Reinach

M. Joseph Reinach. — Il faut toujours envisager l'hypothèse d'une attaque brusquée du côté des Vosges. Or, dans les troupes de couverture on ne pourrait pas utiliser, du mois d'octobre au mois d'avril, nos recrues. Qu'en ferait-on ? Les évacuer ? Mais ce serait l'encombrement et la réduction considérable des effectifs. J'estime qu'il faut, pour le service de la cavalerie et de l'artillerie à cheval, rétablir le service de trois ans, comme celui qui existe en Allemagne. L'opération pourrait être exécutée sans grande difficulté, et sans grandes dépenses, même avec cette amélioration, l'équilibre ne serait pas rétabli. Il faut en revenir au système des troupes de couverture frontière (Intérêts sur la extrême gauche.)

Le commandant des bons soldats, c'est, à n'en-forer à l'extrême-frontière, que des troupes partiellement exercées.

Le général Pédoya. — Notre armée souffre du manque de sous-officiers et aussi d'officiers. De cette crise il ne faut accuser que la loi de l'avancement et l'insuffisance de la solde.

Réplique du commandant Driant

M. Driant. — Quand nous sommes entrés dans la carrière, nos soldes étaient moins élevées qu'à présent, mais notre enthousiasme était grand néanmoins, parce que l'armée tenait encore dans le pays la place qui lui est due. Depuis M. Clémenceau, les choses ont bien changé et l'enthousiasme des officiers est tombé, quand ils ont vu, par exemple, qu'un général ne marchait qu'après un préfet.

Intervention du général Pédoya

Le Général Pédoya. — En effet, l'armée n'est presque plus rien depuis le décret qui a fixé les nouvelles préséances. On a vu depuis, par exemple, le généralissime ne point trouver de place à une représentation de gala officiel. Il y a là une situation dont il faut se préoccuper.

Discours du Ministre de la Guerre

M. Millerand, *ministre de la guerre*. — Vendredi dernier, M. le président du conseil a déclaré qu'il n'y avait aucune crainte à concevoir sur le maintien de la paix ; mais le devoir primordial du ministre de la guerre est d'agir comme si, à tout moment, la paix pouvait être troublée (Très bien, très bien).

Certes, nous ne pouvons malheureusement augmenter le chiffre de nos effectifs, mais il est possible d'examiner la possibilité de trouver des moyens indirects d'y parvenir. A cet égard, je tiens à déclarer qu'il ne me paraît pas possible de rétablir le service de trois ans pour la cavalerie et l'artillerie à cheval. Mais il serait possible peut-être d'augmenter les engagements, les commissionnements, etc...

Un autre moyen d'augmenter le chiffre de nos effectifs serait de ne laisser inutilisée aucune fraction de notre armée, et, en particulier, de nos réserves qui, bien encadrées, constituent des troupes de premier ordre. (Vifs applaudissements).

Un troisième moyen est dans la réorganisation des armées de mer qui permet d'escompter 20.000 hommes de plus à notre armée de terre. Un quatrième réside dans la réorganisation de la loi des cadres. (Vifs applaudissements) Elle assurera, à nos réserves, une telle cohésion qu'elle leur donnera la valeur des troupes de première ligne. (Vifs applaudissements).

Le tirage automatique ne s'impose pas pour le moment, mais il deviendrait indispensable si une nation venait à en armer ses troupes.

Pour l'instant il y a à résoudre deux questions : Doter la cavalerie d'un nouveau canon et alléger la charge de nos fantassins. Cette dernière réforme sera chose faite avant la fin de l'année (Très bien, très bien.)

Quant à l'aviation militaire, elle est intéressante au premier chef. La France maintiendra l'avance qu'elle a prise sur toutes les nations. (Applaudissements.)

Ce programme peut soulever les critiques mais s'il obtient l'assentiment de la Chambre, je prends l'engagement de le poursuivre avec ténacité, persuadé que le meilleur programme est encore celui que l'on exécute. (Applaudissements.)

La suite de la discussion est renvoyée à mardi matin, et la séance est levée à 11 heures 50.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 2 heures 45, sous la présidence de M. Deschanel. Il y a foule dans les tribunes du public et affluence aussi dans l'hémicycle. Le banc du Gouvernement est occupé par MM. Briand, Guist'hau et Bérard.

Le Président prononce d'abord l'éloge funèbre de M. Laguerre, député de Vaucluse.

Validation

L'ordre du jour appelle la vérification des opérations électorales de Limoux. - Le bureau conclut à la validation de M. Bonnail.

MM. Delanaye, Millevoye et Barrès, inscrits dans le débat, ne prennent pas la parole. M. Bonnail est admis. (Applaudissements à droite.)

La Réforme Electorale

On reprend les débats sur la réforme électorale. MM. Poincaré et Steeg vont au banc des ministres.

Discours de M. Javal

M. Javal a la parole, toujours sur le contre-projet Augagneur. Il se déclare hostile au quotient électoral, surtout au quo-

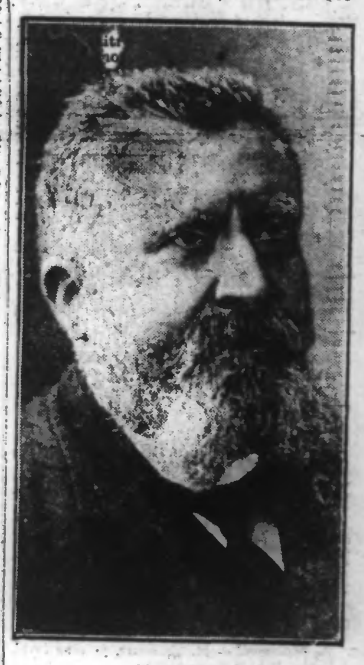

M. JAURES

tient qui est compris par le Président du Conseil.

M. Javal. — Un des dangers de ce quotient ce sera de favoriser le groupement des intérêts corporatifs. Par exemple, dans le Nord il y a 17.000 débitants de boissons. Ils pourront se grouper et avoir un représentant pour eux seuls.

Le gouvernement ne craint-il donc pas que son système cesse d'être une représentation des partis, pour devenir une représentation des intérêts régionaux ? (Vifs applaudissements à gauche)

Voix au centre : Et à l'heure actuelle, que se passe-t-il ? (Très bien ! Très bien !)

M. Javal rappelle les termes d'une let-

M. RENOULT

tre que M. Bourgeois écrivait au Congrès radical de Nantes, lettre où il signalait l'antinomie angoissante qu'il y avait entre la liberté et la justice et où il mettait en garde ses amis de ne pas sacrifier la liberté à l'apparence de la justice. (Très bien ! Très bien ! à gauche.)

M. Javal. — Les proportionnalistes sont des